

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

FINANCES ET FISCALITÉ - PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU FINANCEMENT DES CTE VERSÉES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NIORTAISE (SMBVSN) - ANNÉE 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Michel PAILLEY, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

FINANCES ET FISCALITÉ - PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU FINANCEMENT DES CTE VERSÉES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NIORTAISE (SMBVSN) - ANNÉE 2024

Monsieur **Marcel MOINARD**, Délégué du Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2014-58 dite MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment son article 59 créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 portant création du SMBVSN ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération approuvant les statuts de ce Syndicat en date du 28 janvier 2019 et désignant ses délégués au sein des instances dudit Syndicat ;

Vu le budget présenté en Comité Syndical du SMBVSN le 29 mars 2024 ;

Il convient de rappeler que l'objet du SMBVSN est la mise en œuvre de la politique de la GEMAPI telle que définie dans ses statuts.

Lors de la délibération adoptée le 24 juin dernier, il était évoqué qu'un solde de participation pourrait être apporté dès lors que le Syndicat présentait un niveau de consommation des crédits alloués aux Contrats Territoriaux (CTE) supérieur à 70%.

Au 16 octobre dernier, le Syndicat a indiqué que le niveau de dépenses sur les contrats suivants avait atteint le seuil de déclenchement de notre solde :

- Contrat territorial Marais Mouillé = 68 066 € dont 64 560,50 € (Part CAN)
- Contrat territorial Guirande-Courance-Mignon = 101 840 € dont 87 428,17 € (Part CAN)
- Contrat territorial Sèvre-Amont = 102 167 € dont 56 650,52€ (Part CAN)

Ainsi, le montant finançable par la CAN au titre des CTE 2024 s'élève à 208 639,19 € sur un total budgété de 295 543 €, soit 70,59% des crédits ouverts. Conformément, à notre délibération de juin, il convient de compléter la part relative au financement des CTE pour atteindre 70% de ces crédits, soit 59 108,55 € qui s'ajoutent au montant initial de 147 771,55 €, pour un montant total de 206 880,10 €.

Au-delà de 70%, le SMBVSN prélève sur les excédents la part résiduelle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte un versement complémentaire d'un montant de 59 108,55 € au bénéfice du SIMBVSIN pour couvrir 70% des réalisations des Contrats territoriaux réalisés par le Syndicat en 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Marcel MOINARD

Secrétaire de séance

Délégué du Président